

**MAIRIE DE MEURSAULT**

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 avril 2015

\*\*\*\*\*

**DPU MASSOT**

**N°2015-04-01**

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur les aliénations suivantes :

- Immeuble bâti sur terrain propre, cadastré AW n° 245 situé : 5, Rue Pierrette Bourgogne, superficie 848 m².

**DPU HUBER-VERDEREAU-HUEZ**

**N°2015-04-02**

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur les aliénations suivantes :

- Immeuble bâti sur terrain propre, cadastré AV n° 217, situé : RD 974, superficie 28 m².

**DPU ETIEN-MORAND**

**N°2015-04-03**

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur les aliénations suivantes :

- Immeuble bâti sur terrain propre, cadastré AD n° 45, situé : 7, rue de Lattre de Tassigny, superficie 2 ares 34 ca.

**TAUX D'IMPOSITION 2015**

**N°2015-04-04**

**Modification de la délibération n° 2015-03-05 du 31/03/2015**

A la demande de la sous-préfecture et afin de respecter les règles en matière d'augmentation des taux des taxes et d'arrondis, le conseil municipal fixe à 31.49 % le taux des taxes foncières non bâties. Les autres taux sont maintenus tel que délibéré le 31 mars dernier.

**RÉALISATION D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE**

**N°2015-04-05**

**Modification de la délibération n° 2015-03-07 du 31/03/2015**

Le maire rappelle la délibération n° du 31/03/2015 par laquelle l'assemblée a décidé de réaliser une ligne de trésorerie. Le conseil municipal précise que cette opération sera réalisée avec la CEBFC.

**PROJET DE CABINET MÉDICAL**

**N°2015-04-06**

Sur proposition de Monsieur le Maire et, après avoir délibéré, le conseil municipal accepte de vendre environ 450 m² de terrain à côté du cabinet médical situé route de Volnay au prix de 90 euros le m² et autorise le Maire à signer les actes à intervenir.

### **ACHAT DE TERRAIN A MADAME LAUTY**

**N°2015-04-07**

Sur proposition de Monsieur le Maire et, après avoir délibéré, le conseil municipal accepte d'acquérir le terrain de Madame Lauty cadastré AE n°51, situé rue du Moulin Landin d'une superficie de 798 m<sup>2</sup> pour la somme de 6 000 euros et autorise le Maire à signer les actes à intervenir.

### **VENTE D'UN TERRAIN AU GARAGE DES FORGES**

**N°2015-04-08**

Vu la demande de Mr DIOSDADO pour l'acquisition d'une parcelle de terrain qui jouxte son garage et, considérant le prix du m<sup>2</sup> dans ce secteur et l'utilisation projetée dudit terrain, le conseil municipal suggère de faire une contre-proposition à l'intéressé en tenant compte d'un prix moyen au m<sup>2</sup> calculé sur l'ensemble de la parcelle.

### **ACQUISITION D'UN TERRAIN PAR LA GENDARMERIE**

**N°2015-04-09**

Suite à l'intérêt porté par la gendarmerie pour l'acquisition d'un terrain sur la commune de Meursault au lieu-dit « le gué de bize », le conseil municipal accepte de céder ledit terrain à la gendarmerie à titre gracieux. Toutefois, la réalisation de cette opération ne deviendra définitive qu'avec l'accord du Ministère des Armées.

### **JURÉS D'ASSISES**

Le conseil municipal a procédé au tirage au sort de 12 électeurs pour l'élaboration des listes des jurés d'assises.

### **ORGANISATION DU 8 MAI**

Rassemblement devant l'hôtel de ville à 11h00 , cérémonie au monument aux morts suivie de l'apéritif au cellier Robert de Grancey.

### **INAUGURATION DE LA LÉPROSERIE**

L'inauguration de la Léproserie aura lieu le samedi 30 mai 2015 à 17h00. La sonorisation est offerte par l'A.P.P.M., après l'inauguration l'apéritif aura lieu dans la salle des pôvres et le concert débutera vers 19h00. Le buffet sera servi dans la partie contemporaine à 20h45.

Une journée « portes ouvertes » sera organisée pour les murisaltiens le samedi 6 juin 2015 de 9h à 18h00 afin que ceux-ci puissent découvrir le bâtiment réhabilité. Divers conseillers municipaux se relaieront tout au long de la journée afin d'assurer les visites des locaux.

Vu par nous, Maire de Meursault pour être affiché  
le 28 avril 2015  
aux emplacements habituels conformément aux prescriptions  
de l'Article L 121-17 du Code général des Collectivités  
Territoriales  
A Meursault le 7 mai 2015  
Le Maire,